

DELIBERATION N° 17/2026

Référent IA

Le **14 avril 2026 à 14h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 10
- Représentés : 3

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Marc BEYNET, Madame Bernadette SAUDEMONT, Madame Martine GARCIN, Monsieur Maurice CHAUTANT

Avaient donné pouvoir :

*Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Joel BONNAFFOUX
Madame Catherine ASSO à Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD
Madame Claire BARNEOUD à Madame Bernadette SAUDEMONT*

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs annexé,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la convention annexée,

Considérant l'essor rapide des technologies d'intelligence artificielle et leur déploiement croissant au sein des collectivités territoriales,

Considérant les enjeux juridiques, éthiques et organisationnels associés à l'utilisation de ces technologies, notamment en matière de protection des données personnelles, de transparence des algorithmes et de sécurisation des usages,

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités affiliées dans l'appropriation maîtrisée de ces outils, en garantissant le respect des obligations légales et des principes éthiques,

Considérant que ces missions s'inscrivent dans le prolongement naturel des compétences du service Délégué à la protection des données (DPO),

LE PRESIDENT

Il est proposé de créer au sein du service DPO du CDG05, une mission de référent IA ayant pour objet l'accompagnement des collectivités dans l'acculturation et l'encadrement des usages de l'intelligence artificielle.

Le référent IA intervient exclusivement sur les missions suivantes :

- Sensibilisation et acculturation : Organisation de journée de sensibilisation, présentation des enjeux juridiques, organisationnelles et techniques liés à l'IA.
- Ateliers pratiques encadrés : Ateliers d'usage d'outils IA, mise en situation sur des cas concrets
- Rappel des principes RGPD : Confidentialité, sécurité des données, responsabilités administratives
- Veille réglementaire et technologique : Diffusion d'une veille relative aux évolutions de l'intelligence artificielle
- Mise à disposition de documents socles : Guide pratique, modèle de charte d'interne, FAQ
- Webinaire thématique

La mission de référent IA constitue une mission facultative proposée par le CDG05. Elle ne pourra être réalisée qu'au bénéfice des collectivités ayant préalablement conventionné avec le CDG05. Les interventions du référent IA donnent lieu à une tarification à l'acte, fixée à 400 euros par jour.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 13

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver la création d'une mission de référent IA
- D'approuver la convention annexée et la tarification à l'acte fixée à 400 € par jour

Fait à Gap, le 14 avril 2026

Le Président

Marcel CANNAT